

COMMUNE DE GAVAUDUN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à l'aliénation partielle
du chemin rural de « Camp de la Borie »
du samedi 03 avril 2021 – 10h30
au lundi 19 avril 2021 – 12h00

Par arrêté n° AR-2021-07 en date du 15/03/2021 le Maire de la commune de GAVAUDUN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation partielle du chemin rural de « Camp de la Borie ».

A cet effet, Madame Aurélie TINGAUD a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Gavaudun à Le Bourg 47150 GAVAUDUN

Du samedi 03 avril 2021 – 10h30 au lundi 19 avril 2021 – 12h00 inclus,

aux jours et heures habituelles d'ouverture :

- le lundi : de 09h30 à 12h00,
- le Jeudi : de 09h30 à 12h00
- le samedi : de 10h30 à 12h00.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

<https://gavaudun.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Gavaudun - Le Bourg 47150 GAVAUDUN. Ou par mail à l'adresse suivante : mairiegavaudun@orange.fr

Madame le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie :

- **Le samedi 03 avril 2021 de 10h30 à 12h00**
- **Le lundi 19 avril 2021 de 09h30 à 12h00**

Le public devra respecter les conditions sanitaires liées au COVID-19 en vigueur au moment de la visite.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de GAVAUDUN, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.